

Les modifications ci-après aux documents d'appel d'offres entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels. Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

La **modification 02** vise les points suivants :

- Addenda 02;
- Réponses aux questions soulevées;

ADDENDA 02

Se reporter à l'article 2.2 de la section 08 11 00 du devis.

Supprimer « .6 Fournir des enseignes de sortie pour les portes d'accès/de sortie. »

Ajouter « .6 Enseignes de sortie pour les portes d'accès/de sortie fournies par d'autres. »

FIN DE L'ADDENDA 02

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 : Pouvez-vous fournir de plus amples détails ou les spécifications pour les « enseignes de sortie » requises pour les portes piétonnes?

Si elles doivent être éclairées, je recommanderais que cet article soit inclus dans la portée des travaux d'électricité.

R1 : Les enseignes de sortie pour les portes d'accès/de sortie sont fournies par d'autres, conformément à l'addenda 02.

Q2 : J'ai remarqué que la section 08 11 00 – Portes et bâtis en métal mentionne 10 portes non isolées et 4 portes isolées, toutes simples (type A). Toutefois, dans la nomenclature des portes, la **porte 101** fait également partie de la portée des travaux. Pouvez-vous clarifier si cette porte double isolée doit être incluse dans ma soumission?

R2 : Se reporter à la modification 01 – Questions et réponses R4.

Q3 : Pouvez-vous clarifier si l'entrepreneur est responsable de la fondation et des travaux de terrassement connexes? N'y a-t-il pas de portée des travaux d'électricité et de mécanique pour ce bâtiment? La fondation est-elle existante?

R3 : Se reporter à l'article 1.7 de la section 01 11 00 du devis. La conception et l'installation de la fondation et les travaux de terrassement connexes sont exclus des travaux. Le présent appel d'offres ne comprend aucune portée des travaux en électricité et en mécanique. La fondation est inexistante. Conception et installation de la fondation par d'autres, conformément à l'article 1.7 de la section 01 11 00.

---- Fin de l'addenda 02----